

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 10 Votants : 14 Procurations : 4 Absent : 1

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Christian JULIAN.

Était absent : Lionel CAYRON

Représentés :

- Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER
- Jean-François GALLIARD représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS
- Yvan BOUAT représenté par Richard FIOL
- Sabine THOMAS représentée par Anne-Marie FRENEHARD

Objet : Suppressions d'emplois

Délibération n° 2025-48

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 07/11/2024 relatif à la suppression de l'emploi au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et à la suppression de l'emploi au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date 02/07/2025 relatif à la suppression de l'emploi au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et à la suppression de l'emploi au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 18/02/2025 et modifié à compter du 01/04/2025,

Considérant la nécessité de supprimer les emplois suivants :

- Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28 heures)

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La **suppression** des 4 emplois précédemment cités

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 25 septembre 2025 et se présente comme suit :

POSTES EMPLOIS PERMANENTS						
	CADRE D'EMPLOI - GRADE / Libellé de l'emploi	CAT	Tps hebdo	Postes pourvus au 25 septembre 2025	Postes vacants au 25 septembre 2025	Date de création - réf. délibération
ADMINISTRATIF	Rédacteur - Rédacteur Secrétaire général de Mairie	B	35	1		Délib n°2024-88 du 15/10/2024
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	31	1		Délib n°2025-07 du 18/02/2025
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Agent d'accueil, de gestion administrative et en charge du service à la population	C	35	1		Délib n°2023-70 du 04/07/2023
TECHN	Agent de maîtrise- Agent de maîtrise principal Responsable du service technique	C	35	1		Délib n°2018-58 du 08/06/2018
	Adjoint technique - adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Agent technique polyvalent	C	35	1		Délib n°2021-03 du 15/01/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent technique polyvalent	C	35	1		Délib n°2018-115 du 11/12/2018
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent technique polyvalent	C	35	1		Délib n°2021-40 du 09/04/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent technique polyvalent	C	35	1		Délib n°2023-24 du 25/03/2023
Cantine	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Cantinière	C	TNC 32h12		1 en CDI	Délib n°2019-87 du 17/07/2019 Délib n°2021-90 du 22/09/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Aide cantinière	C	TNC 19h11	1		Délib n°2022-44 du 18/05/2022
ATSEM	Adjoint technique - Adjoint technique territorial ATSEM	C	TNC 29h22	1		Délib n°2022-45 du 18/05/2022
	ATSEM – ATSEM principal de 2 ^{ème} classe ATSEM	C	TNC 30h50	1		Délib n°2023-22 du 03/03/2023
ENTRETIEN GARDERIE	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent d'entretien et en charge de la garderie de l'école	C	TNC 17h17			1 Délib n°2023-69 du 04/07/2023
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent en charge de la garderie de l'école	C	TNC 14h57	1		Délib n°2024-87 du 15/10/2024
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent d'entretien des locaux communaux	C	TNC 22h30	1		Délib n°2021-80 du 09/07/2021

Accusé de réception en préfecture
012-211001686-20250925-20252509-48-DE
Reçu le 26/09/2025

Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Délibération adoptée à 14 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 25 septembre 2025

Le secrétaire de séance
Alain DELMAS

Le Maire,
Richard FIOL



26 SEP. 2025

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le : 26 SEP. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211201686-20250925-20252509_48-DE
Reçu le 26/09/2025